



**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU :**

14/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, à quinze heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Raymond PLA, Maire.

Présents : M. Raymond PLA, Mme Marie-Pierre SADOURNY-GOMEZ, M. Michel BARCELO, Mme Marie-Pierre PINEAU, M. Louis KLEE, M. Rémy DAVID, M. Pierre ORTAL, Mme Vanessa LEBRETON, M. André GIRBAL, Mme Amélie DELMAS, Mme Danielle FIGUERES.

Absents excusés et représentés : Mme Mélanie GROLET-DIAZ (procuration à Mme Amélie DELMAS), M. Xavier LOUGARRE (procuration à M. Raymond PLA), M. Mathieu BAIGES (procuration à Mme Marie Pierre PINEAU).

Convocation envoyée le : 31 mars 2025

M. Raymond Pla, le maire précise que la séance du Conseil Municipal est enregistrée et demande à la Secrétaire de Mairie de procéder à l'appel.

Nombre de présents : 11

Nombre de représentés : 3

La règle du quorum étant respectée la séance est ouverte à 15h30.

Secrétaire de séance : Mme Marie Pierre SADOURNY-GOMEZ

Raymond Pla, le maire, souhaite apporter quelques précisions sur l'heure fixée dans l'après-midi pour ce Conseil Municipal. Il indique qu'il a été dans l'obligation de le mettre à cet horaire à la suite d'un rendez-vous important fixé en fin de journée, il assure à l'assemblée qu'il a fait le maximum. Il remercie tous élus d'avoir répondu présents.

Ouverture de la séance

Raymond Pla, le Maire ouvre la séance et remercie les membres présents. Il mentionne que trois procurations sont données celles de :

Mathieu Baiges, à Marie-Pierre Pineau
Xavier Lougarre, à Raymond Pla
Mélania Grolet-Díaz, à Amélie Delmas

Élection du secrétaire de séance

Raymond Pla, le maire propose de commencer par élire le Secrétaire de Séance. Il informe que le groupe majoritaire propose la candidature de Marie-Pierre Sadourny.

Raymond Pla, le maire, demande à l'assemblée, s'il y a d'autres candidatures.

Louis Klee, propose sa candidature.

➔ *Une discussion s'engage sur le nombre de secrétaire de séance.*

Pierre Ortal, précise que cette demande n'est pas dans l'esprit d'opposer les candidats mais plutôt de rajouter un secrétaire de plus. Il indique que Louis Klee est candidat pour qu'il y ait deux secrétaires de séance. Qu'il n'est pas contre la proposition comme Secrétaire de Séance de Marie-Pierre Sadourny.

Raymond Pla, la maire, répond que cette demande est déjà tranchée dans les conseils municipaux précédents, indique que comme d'habitude la même réponse à cette demande est faite. Le groupe majoritaire indique qu'une seule secrétaire de séance ou qu'un seul secrétaire de séance est suffisant.

Pierre Ortal, informe que comme dans les précédents conseils municipaux, le groupe minoritaire Démocratie Municipale pour Ortaffa - DMO - trouve qu'une seule secrétaire de séance ne peut suffire. Il précise que le groupe DMO est contre le fait qu'il n'y ait qu'une seule secrétaire de séance.

Raymond Pla, le maire, passe au vote le nombre de secrétaire de séance. Le Maire demande alors qui est contre le fait qu'il n'y ait qu'une seule secrétaire de séance.

Nombre de suffrages exprimés : 14
Votes Pour : 10
Votes Contre : 0
Abstentions : 4 - M. KLEE Louis, M. ORTAL Pierre, Mme FIGUERES Danielle, M. GIRBAL André
Sans participation : 0

Raymond Pla, le maire passe au vote la candidature de Marie-Pierre Sadourny comme secrétaire de séance.

➔ *Aucune opposition n'est exprimée, et il n'y a pas d'abstentions.*

Le Conseil Municipal approuve, par 14 voix pour, la désignation de Marie-Pierre Sadourny comme secrétaire de séance.

Raymond Pla, le maire remercie l'assemblée pour le vote à l'unanimité de la candidature de Marie-Pierre Sadourny comme secrétaire de séance. Il indique que Marie-Pierre Sadourny est élue comme secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : Marie-Pierre Sadourny

o **Approbation du PV de la séance du 11 mars 2025.**

Raymond Pla, le Maire rappelle que le Procès-Verbal a été adressé par les services de la mairie à l'ensemble des membres du Conseil Municipal

Raymond Pla, le maire propose de passer au vote le procès-verbal de la séance du 11 mars 2025. Il précise que le groupe DMO exprime des réserves estimant que le procès-verbal est incomplet et insincère. Il suggère que les membres du groupe DMO puissent faire part de leurs remarques par écrit afin que cette note puisse être annexée au procès-verbal.

➔ *Un échange s'engage sur la nécessité d'apporter des modifications au procès-verbal. Le Maire rappelle que les membres ont eu le temps d'apporter des modifications et que celles-ci seront annexées au projet de procès-verbal.*

Pierre Ortal, indique que le maire ne peut pas proposer en l'état ce procès-verbal, que les dates sont fausses, qu'il doit laisser le débat s'installer.

Raymond Pla, le maire précise que des modifications ont été apportées au procès-verbal initial. Il donne la parole à Michel Barcelo, secrétaire de séance du dit conseil municipal.

Michel Barcelo, signale que l'erreur sur la date de l'envoi de la convocation a été rectifiée.

Pierre Ortal, demande si seulement cette date est modifiée, précisant que d'autres erreurs sur les dates existaient et d'autres points manquent. Il indique l'importance d'un procès-verbal et indique que nous devons avoir un devoir d'exigence, de probité, de transparence. Il précise que des modifications faites par le groupe DMO n'apparaissent toujours pas sur le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2024, il propose de relire ensemble ce procès-verbal.

Raymond Pla, le maire, indique qu'une relecture ne sera pas faite, que le groupe DMO avait le temps d'en prendre connaissance. Il précise que le groupe n'a pas respecté le format qui leur avait été demandé, il souligne que des ratures et des gribouillages ont été faits sur le document précédent, ce qui a conduit certainement à ce malentendu. Le Maire assure que toutes les modifications reconnues seront annexées.

Pierre Ortal, indique qu'ils ont fait ses modifications sous ce format, respectant les préconisations de Marie Giné, la Secrétaire de Mairie de la commune.

Raymond Pla, le maire précise qu'il n'en n'avait pas eu connaissance mais que si tel en était le cas, elles seront annexées aussi bien sur l'avant dernier conseil municipal que sur le dernier.

Raymond Pla, le maire propose d'avancer car il est pris par le temps, il précise que le groupe DMO avait tout le temps pendant les réunions de travail de porter tous ces éléments.

Louis Klee, indique qu'il n'est pas possible de parler ainsi, que s'il est pris par le temps, c'est en raison de ces pratiques qui amènent à des discussions complètement inertes et qu'il en est responsable. Il précise qu'il ne peut pas y avoir deux procès-verbaux. Il propose de mettre en place un double secrétariat pour éviter de telles situations à l'avenir.

Raymond Pla, le maire rappelle que le Conseil Municipal a voté pour une seule secrétaire de séance et qu'il n'est pas nécessaire de revenir sur cette décision. Il précise que cela fait trois ans que le groupe DMO, vote contre tous les Procès-Verbaux.

Pierre Ortal, indique au sujet de ce procès-verbal, qu'au-delà des erreurs de dates, il y a des manques et des censures. Il précise qu'il est incomplet et insincère, que le maire n'est pas le seul à permettre cela, que le groupe majoritaire vote tout, et que le maire n'est pas le seul responsable. Qu'il s'interroge sur le respect des obligations en termes de vérité par la présentation des informations qui sont données et le rendu des discussions. Il affirme que le procès-verbal est insincère, sur beaucoup d'autres points, que les propos sont falsifiés, censurés et que ce procès-verbal en est la preuve.

Raymond Pla, le maire précise qu'il y a un moment que le groupe DMO souhaite le faire passer pour quelqu'un de malhonnête, qu'il n'est pas.

Michel Barcelo, secrétaire de séance du conseil municipal du 11 mars, indique que les rectifications seront annexées au présent procès-verbal qu'il en était de même la dernière fois.

Pierre Ortal, montre sa surprise indiquant que la dernière fois, le groupe minoritaire l'avait fait sous cette forme mais que cela n'allait pas.

Raymond Pla, met au vote le procès-verbal du conseil municipal du 11 mars 2025.

Louis Klee, indique que cela lui semble impensable.

Raymond Pla, le maire reformule le vote du procès-verbal du conseil municipal du 11 mars 2025 avec les propos rectificatifs de Michel Barcelo.

Nombre de suffrages exprimés : 14
Votes Pour : 10
Votes Contre : 4 M. KLEE Louis, M. ORTAL Pierre, Mme FIGUERES Danielle, M. GIRBAL André
Abstentions :
Sans participation : 0

Raymond Pla, le maire, remercie les membres et indique attendre les rectifications du groupe DMO qui seront annexées au procès-verbal.

1- Finances :

■ Budget principal

Délibération N° 1

Objet : approbation du compte administratif 2024

Raymond Pla, le maire, précise à l'assemblée que le document et les notes de synthèses demandées ont été envoyées à chacune et à chacun. Il demande s'il y a des questions.

Pierre Ortal, indique que oui.

Raymond Pla, le maire, informe que le tableau est à l'écran sous les yeux de tous. Que le groupe minoritaire l'a travaillé à trois reprises consécutives avec Marie Giné, la Secrétaire de Mairie. Il précise qu'à la suite de nombreux échanges par mails pour des compléments d'information ont eu lieu et qui ont été aussitôt donnés.

Il précise donc qu'il n'a pas de présentation à faire puisqu'il a été travaillé et qu'il est sur l'écran affiché aux yeux de tous.

Raymond Pla, le maire reformule sa demande à savoir s'il y a des questions.

André. Girbal, indique que oui.

Raymond Pla, le maire, informe qu'il attend les questions.

Pierre Ortal, précise que s'il comprend bien, vous êtes en train de dire que vous ne voulez pas présenter ni argumenter en public le compte administratif. C'est-

à-dire rendre compte comment l'argent public a été utilisé en 2024. Il indique que c'est la première fois que cela se passe. Il pose la question à Raymond Pla, le maire est-ce cela que tu comptes faire.

Raymond Pla, le maire indique avoir déjà répondu à cette question.

Pierre Ortal, demande que soit bien noté, le refus du maire de ne pas vouloir présenter le compte administratif.

Raymond Pla, le maire réitère sa réponse et précise que ce compte administratif a été travaillé à trois reprises avec la DGS et qu'il est sous les yeux de tous.

Pierre Ortal précise qu'il ont travaillé à trois reprises les informations qui ont permis à la DGS de corriger un certain nombre d'éléments qui n'étaient pas au bon endroit. Il indique que cela ne veut pas dire que nous ne pouvons pas discuter de l'utilisation de l'argent public dans cette commune.

Raymond Pla, le maire indique qu'heureusement qu'ils étaient là et que s'ils n'ont pas de questions, il passe au vote le Compte administratif.

Pierre Ortal, indique que cela ne va pas se passer comme cela, il souhaite que soit notifié sur ce PV le refus du maire de présenter le Compte Administratif.

Raymond Pla, le maire, indique qu'il s'agit de son interprétation, qu'il n'a pas dit cela. Le maire indique que les dépenses sont affichées...

→ *Il ne termine pas sa phrase car Pierre Ortal reprend la parole.*

Pierre Ortal, demande à Marie Glné la DGS, nous commençons par quoi et complète son intervention par une question à Amélie Delmas, lui demandant, faisant allusion à son échange de mail de la semaine passée sur l'importance de ce conseil municipal, si elle trouve correct de procéder de cette manière.

Amélie Delmas, indique que nous avons, avec ces documents toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension du compte administratif et qu'elle n'a pas plus de questions par rapport à ce qui est présenté. Elle informe qu'elle n'a pas été interpellée par le groupe DMO sur des éléments précis.

Raymond Pla, le maire précise que la commission des finances s'est réunie à deux reprises.

Pierre Ortal, informe que l'objectif de la commission des finances est de présenter cela.

Raymond Pla, le maire, indique que le compte administratif, le compte de gestion, et les budgets sont présentés par chapitre et que cela a toujours été fait comme ça et que jamais personne ne s'est offusquée.

Louis Klee, indique que le Maire reconnaît publiquement être dans l'incapacité de présenter le compte administratif, que cela est invraisemblable.

Raymond Pla, indique que cette interprétation est personnelle, il précise que les électrices et les électeurs sont complètement débiles car c'est pour cela qu'il est encore là depuis 1983. Il précise qu'heureusement que vous êtes arrivés (le groupe DMO) parce que sinon le village serait à la dérive complète.

Daniele Figueres, demande s'il est possible de parler de l'évolution des dépenses. Elle souhaite reprendre les chiffres de la note de synthèse qui accompagnait le Compte Administratif. Elle indique que cette note n'est pas trop une synthèse, car elle fait tout de même 12 pages. Elle indique qu'elle est d'accord sur les chiffres de la page 2 « équilibre budgétaire », toutefois elle précise qu'elle n'est pas d'accord sur l'affectation proposée qui pour elle doit faire partie d'une discussion et d'une décision prise en conseil municipal.

Pierre Ortal, demande à Marie Giné, la Secrétaire de Mairie, s'il est possible d'afficher cette note de synthèse à l'écran.

⇒ Marie Giné, la Secrétaire de Mairie, demande à Raymond Pla, le maire s'il l'autorise à répondre. Raymond Pla, le maire donne son accord.

Marie Giné, la Secrétaire de mairie, indique qu'elle ne comprend pas cette demande et précise qu'elle ne peut l'afficher à l'écran, car elle ne peut présenter un document qui n'est pas prévu pour ce conseil municipal.

Pierre Ortal, demande si Marie Giné, refuse de montrer ce document.

Marie Giné, la Secrétaire de Mairie, précise qu'elle ne refuse pas mais qu'elle n'a pas ce document avec elle.

Pierre Ortal, demande à Marie Giné d'aller chercher la note de synthèse.

Marie Giné, la Secrétaire de mairie, précise qu'elle n'ira pas la chercher, elle précise qu'elle n'était pas prévue à ce conseil municipal. Elle demande à Pierre Ortal, de ne pas lui donner des ordres. Elle demande le respect que tout agent mérite, que le respect tout autant doit être réciproque.

Pierre Ortal, indique qu'il est respectueux, qu'il demande simplement à Marie Giné d'effectuer son travail.

Marie Giné, la Secrétaire de Mairie, répond que son travail est fait de ne pas s'inquiéter.

Pierre. Ortal indique qu'il n'est pas inquiet du travail qui est fait car les réunions que nous avons faites ont permis de rectifier votre travail.

Marie Giné, la Secrétaire de Mairie, précise que cette affirmation est fausse, elle demande à Pierre Ortal de faire attention à ses propos, que les réunions de travail ont permis de discuter des affectations dans les chapitres.

Pierre Ortal, précise que ce ne sont pas des accusations, qu'il affirme tout cela, toutefois il indique à Marie Giné que sa façon de parler aux élus n'est pas adaptée et que le respect se gagne.

André Girbal, prononce les mêmes propos sur la façon de parler à des élus.

Pierre Ortal, indique que le maire et la Secrétaire de Mairie s'appuient sur cette note de synthèse, il demande qu'elle puisse être projetée, que c'est important de discuter d'un document que nous avons en commun.

Louis Klee, indique que le maire ne souhaite pas présenter le compte administratif car il est affiché. Nous demandons d'afficher la note de synthèse pour que nous puissions poser des questions mais en réponse : c'est un refus à notre demande. Il indique ne pas savoir où pourrait se trouver le dialogue. Il demande au maire, si c'est l'absence de réponse qui lui permet de résoudre les problèmes.

Raymond Pla, le maire, précise que la note de synthèse a été envoyée avec le compte administratif. Il indique que nous n'avancions pas et répond que vous contestez tout ce que nous disons, tout ce que nous écrivons. Devant cette situation, je mets le compte administratif aux voix.

Danielle Figières, informe qu'elle a des questions qui méritent une réponse. Elle indique qu'entre le compte administratif 2023 et le compte administratif 2024, précisément au chapitre « Charge à caractère général » il y a une augmentation de 19,75%, elle souhaiterait en connaître la raison.

Raymond Pla, le maire indique qu'il s'agit de l'augmentation des fluides et que dans chacun de nos foyers, nous nous le ressentons et vous savez pourquoi cela a augmenté. Il n'y a pas d'augmentation des dépenses.

Pierre Ortal, indique qu'il n'y a pas que cela.

Raymond Pla, j'ai répondu mais il précise que normalement c'est Danielle Figières. Vice-présidente de la commission des finances qui doit répondre à cette question.

Danielle Figueres, indique que si elle n'est pas d'accord, elle ne peut répondre.

Pierre Ortal, précise que c'est le maire qui engage et qui est responsable.

Raymond Pla, demande s'il y a d'autres questions.

Danielle Figuères, souhaite continuer et demande toujours au chapitre « Charge à Caractère général » à quoi correspond les 75 354 euros d'augmentation. Elle précise qu'ils proviennent en partie du financement du séjour de 11 000 euros de l'école élémentaire sur le dispositif « Notre École Faisons Là Ensemble ». Elle précise que ce n'est pas une augmentation car cette somme est compensée par une subvention.

Raymond Pla, le maire, répond que non, mais après un échange en aparté avec Marie Giné, la Secrétaire Générale, il précise qu'en effet, il n'avait pas bien entendu la question de Danielle Figueres, cette augmentation est compensée par une subvention de l'État.

Louis Klee, indique que cette séance est invraisemblable, que nous avons la démonstration de la méconnaissance totale du maire des mécanismes budgétaires, bien qu'il soit là depuis 40 ans.

Raymond Pla, répond à Louis Klee, si tu le penses. Il demande s'il y a d'autres questions.

Pierre Ortal, indique qu'il y a plusieurs éléments qui aimeraient trouver réponse. Il précise que sur le document de synthèse, l'analyse établie est censée donner tous les ratios, or elle s'appuie que sur les excédents. Il précise que le document est travaillé sur la CAF brute (Capacité d'autofinancement). Il demande quelle est la CAF nette. La DGFIP nous a précisé qu'il fallait travailler sur ce point-là.

Raymond Pla, le maire, précise que le trésorier payeur a félicité la Secrétaire de Mairie pour la qualité de son travail sur le plan comptable.

Pierre Ortal, demande, si elle l'a été aussi sur sa minutie et sa note exhaustive.

Raymond Pla, le maire précise que cette année nous retrouvons la trésorerie que nous avions en 2020.

Danielle Figueres, indique que cela est lié à la vente de l'ancienne médiathèque pour un montant de 165 000 euros.

Raymond Pla, répond que pas du tout.

Pierre Ortal, souhaite que l'on revienne sur sa question à savoir quelle est le montant de la CAF nette. C'est important que tout le monde comprenne qu'est que c'est la CAF nette.

Danielle Figueres, indique qu'ils ne vont pas l'expliquer.

Amélie Delmas, ne comprend pas comment autant de questions soient posées alors que vous êtes venus à la commission des finances, que vous avez reçu les

documents nécessaires, il y a plus d'une semaine et que votre représentante Danièle Figières est la Vice-présidente de la commission des finances. Elle ne comprend pas pourquoi vous posez les questions à ce moment précis. Elle souhaite savoir ce qu'ils veulent de plus, car pour elle, ils savent tout.

Pierre Ortal, indique qu'il a envoyé une liste de questions sur les indicateurs notamment sur le montant de la CAF nette, sur la durée de la dette qui n'a trouvé à ce jour aucune réponse. Ce sont pourtant des éléments importants, se dire que c'est formidable d'avoir un excédent de 165 000 euros, comme le maire le met dans la note de synthèse, juste sans indiquer le montant de la CAF nette, sans préciser la partie de la dette, n'est pas possible. Il précise que quand le calcul est fait nous nous retrouvons à - 87 000 euros. Nous sommes dans un déficit grave.

Raymond Pla, indique que la trésorerie (la DGFIP) reçoit les analyses, et s'adressant à Pierre Ortal, lui demande s'il pense vraiment qu'elle aurait laissé passer cela. Franchement.

Dans la continuité, il précise que le compte de gestion est en parfaite concordance avec le compte administratif, les chiffres sont têtus et ils sont là.

Pierre Ortal, indique que cela n'a rien à voir, qu'il parle d'analyses. Il insiste en informant que chaque année la trésorerie met en ligne un tableau sur l'analyse des équilibres financiers fondamentaux et toutes les remarques exprimées dans l'analyse de l'année dernière sont reprises.

Raymond Pla, demande à Pierre Ortal d'arrêter de se donner en spectacle. Il rappelle que trois réunions se sont tenues avec la Secrétaire de Mairie que la commission des finances s'est tenue à deux reprises, que leur collègue Vice-présidente de la commission des finances était présente, qu'elle a pu poser toutes les questions qu'elle a voulu. Il précise qu'elle a tout validé.

Pierre Ortal, indique qu'il ne se donne pas en spectacle mais qu'il informe le public. Il précise que c'est un déni de démocratie que c'est grave que le groupe majoritaire puisse voter ainsi.

Raymond Pla, s'adressant au groupe minoritaire, vous engagerez une procédure nous sommes habitués. Il met le compte administratif aux voix. Qui est contre le compte administratif tel qu'il est présenté.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le compte administratif.

Nombre de suffrages exprimés : 14
Votes Pour : 10
Votes Contre : 4 M. KLEE Louis, M. ORTAL Pierre, Mme FIGUERES Danielle, M. GIRBAL André
Abstentions :
Sans participation : 0

Approuve la délibération N°1 du compte administratif 2024 du budget principal

Autorise Raymond Pla, le maire à signer tous les documents nécessaires pour l'exécution de cette délibération.

Délibération N° 2

Objet : approbation du compte de gestion 2024

→ *Le compte de gestion est un document élaboré par le comptable public (Trésor Public) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée.*

Raymond Pla, le maire, vu l'avis favorable de la commission des finances, met aux voix le compte de gestion.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2024 du Budget Principal, établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur.

Nombre de suffrages exprimés : 14
Votes Pour : 14
Votes Contre :
Abstentions :
Sans participation : 0

Approuve la délibération N°2 du compte de gestion 2024 du budget principal

Autorise Raymond Pla, le maire à signer tous les documents nécessaires pour l'exécution de cette délibération.

Délibération N° 3

Objet : affectation du résultat du budget.

Raymond Pla, le maire, demande à Marie Giné, la Secrétaire de Mairie de bien vouloir afficher le tableau sur l'affectation du résultat à l'écran. Il demande s'il y a des questions.

Danielle Figuères, souhaite connaître la raison pour laquelle sont affectés les 255 000 euros en section d'investissement, alors que nous n'avons pas de projet ou si nous en avons, nous ne les connaissons pas

Raymond Pla, le maire, précise que cette proposition d'affectation a été proposée et discutée à la commission des finances et qu'elle n'a pas été

contestée. Il indique, commission finances dont Danielle Figuères Vice-présidente était présente.

Pierre Ortal, indique qu'il ne répond pas à la question, car comme le maire le sait, il ne siège pas à la commission finances. Mais que la commission des finances n'a pas le pouvoir de décider.

Danielle Figueres, demande quels sont les investissements proposés.

Raymond Pla, le maire, précise que cette somme de 255 000 euros est considérée car il faut prévoir des travaux au niveau de l'éclairage public et au niveau du city stade. Il passe cette affectation au vote.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'affectation de résultat pour l'exercice 2024.

Nombre de suffrages exprimés : 14
Votes Pour : 14
Votes Contre :
Abstentions :
Sans participation : 0

Approuve la délibération N°3 de l'affectation de résultat 2024 du budget principal.

Autorise Raymond Pla, le maire à signer tous les documents nécessaires pour l'exécution de cette délibération.

Délibération N° 4

Objet : vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025.

Raymond Pla, pour permettre d'examiner les propositions relatives aux votes du taux des taxes directes locales indique que le taux de foncier de référence est égal au taux du foncier bâti communal pour 2024, qui s'élève à 24,63 %. Il indique par ailleurs, que le taux du département est de 20,10 %.

Pour la commune d'Ortaffa, la taxe foncière sur les propriétés bâties s'établit à 44,73 %, et la taxe foncière sur les propriétés non bâties s'élève à 55,25 % sans augmentation par rapport à l'année précédente.

Il précise que concernant le foncier bâti, le montant total produit s'élève à 958 000,45 € pour l'année 2024, pour donner suite au versement des centimes 2024 additionnels.

Il précise qu'il a été constaté que ce produit ne nécessite pas d'augmentation des taux communaux pour l'année 2025. En conséquence, il propose au Conseil Municipal de maintenir les taux du foncier bâti et du foncier non bâti sans augmentation pour l'année 2025.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le taux des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025.

Nombre de suffrages exprimés : 14
Votes Pour : 12
Votes Contre :
Abstentions : 2 Louis Klee – André Girbal
Sans participation : 0

Approuve la délibération N°4 sur le taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025.

Autorise Raymond Pla, le maire à signer tous les documents nécessaires pour l'exécution de cette délibération.

Délibération N° 5

Objet : vote du budget primitif 2025,

Raymond Pla, le maire, précise à l'assemblée que le document et les notes de synthèses ont été envoyées à chacune et à chacun, il y a un peu plus de 10 jours. Il demande à Marie Giné, la Secrétaire de Mairie de projeter à l'écran le tableau. Il demande s'il y a des questions.

Pierre Ortal, souhaite avoir des précisions sur l'augmentation des charges de personnel de 50 000 euros et plus précisément sur quel poste.

Raymond Pla, le maire, indique qu'il s'agit de passer de 456 804 en 2024 à 486 311 en 2025. Il précise que c'est une habitude, que chaque année, il opère ainsi pour avoir une marge de manoeuvre.

Pierre Ortal, indique qu'ils ont appris par la presse, l'ouverture à la rentrée de la 4ème classe à la maternelle.

Une ATSEM, est affectée à la poste voire maintenant à l'accueil, il voudrait savoir s'il est prévu de la remplacer.

Raymond Pla, le maire informe que c'est une question qui sera travaillée avec les enseignants au moment de la mise en place de la quatrième classe. A ce moment-là, une nouvelle réunion du conseil municipal sera faite pour valider ou pas la proposition qui aura été faite dans le cadre de ce travail avec les

enseignants. Nous avons toujours fait comme ça. Parce que c'est eux qui vivent les problèmes au quotidien, c'est donc à eux de nous dire comment on peut organiser dans les meilleures conditions, et surtout dans l'intérêt du village cette quatrième classe.

Il précise qu'ensuite, il envisage une éventuelle réorganisation qui aura lieu dans tous les services. Mais qu'il ne peut en dire plus aujourd'hui notamment en raison de la nouvelle organisation liée à l'ouverture de la quatrième classe de la maternelle. Le conseil Municipal ne décidera pas à la place des enseignants. Il indique qu'il ne fera rien, sans l'accord et l'aval des enseignants. Pour compléter ses propos, il signale que c'est important de budgéter cette somme car il ne pourrait y avoir de changement ou des promotions internes sans être sûr de pouvoir les assumer financièrement.

Pierre Ortal, indique que le maire ne répond pas à la question. Il précise que ces 50 000 euros sont prévus pour 2025. Il se doute qu'une réflexion est déjà engagée pour l'utilisation de cette somme, car il s'agit bien de la rentrée de septembre 2025.

Il redemande, si le maire va embaucher une autre ATSEM, car l'annonce d'un transfert à la poste avait été faite au dernier conseil municipal et finalement, elle est en poste à l'accueil.

Il souhaite avoir des précisions sur l'évolution des effectifs et particulièrement si cette somme intègre l'évolution interne des agents et dans la foulée combien d'agent sont concernés.

Raymond Pla, le maire, confirme que dans cette somme tout est compris et cela concerne 3 agents de maîtrise.

Pierre Ortal, indique que les indemnités des élus n'évoluent pas d'une année sur l'autre. Il demande directement à Marie-Pierre Sadourny, si elle compte démissionner.

Raymond Pla, le maire, précise que cette question n'est pas à l'ordre du jour. Il indique à Pierre Ortal que, s'il insinue le souci concernant la famille de Marie-Pierre Sadourny, qu'il sait aussi bien que lui que ce sujet fait l'objet d'une procédure qu'à ce jour, nous n'avons aucune réponse concernant cette procédure, et que tant que la réponse sur cette procédure ne nous a pas été communiquée, il se refuse d'en parler parce que ce n'est pas comme ça qu'on travaille.

Pierre Ortal, précise qu'il ne parle pas de cette procédure, qu'il fait référence à l'utilisation de l'argent public à des fins privés, qu'il parle de la charte des élus que nous avons signés. sur la probité et sur l'utilisation de l'argent public.

Raymond Pla, le maire, rappelle qu'il ne peut pas répondre qu'il y a une procédure.

Pierre Ortal, insiste et demande au maire s'il a lancé une procédure sur l'utilisation de l'argent public.

Raymond Pla, indique qu'il n'en n'est pas là, qu'il ne peut pas répondre à cette question aujourd'hui et qu'il a déjà expliqué pourquoi.

Pierre Ortal, demande s'il maintient le montant des indemnités des élus.

Raymond Pla, le maire, confirme qu'il les maintient, mais que cela ne veut pas dire que nous allons dépenser ses sommes, il informe d'ailleurs, comme sur tous les autres chapitres, c'est comme ça que cela se passe.

Pierre Ortal, demande au maire s'il considère que Marie-Pierre Sadourny peut rester à ce poste.

Raymond Pla, le maire arrête de répondre.

Pierre Ortal, pose la question à Marie-Pierre Sadourny.

Raymond Pla, le maire, indique à Pierre Ortal qu'il n'a pas à poser des questions à Marie-Pierre Sadourny.

Pierre Ortal, dit de toute façon Marie-Pierre ne veut pas répondre.

Raymond Pla, le maire demande s'il y a des questions.

Danielle Figières, indique qu'elle a refait les ratios sur les charges sociales par rapport au salaire global. Elle constate que le taux moyen dans les années précédentes est de l'ordre de 44 à 45 %, sur 2024 nous sommes passés à 50%, Marie Giné, la Secrétaire de Mairie, avait indiqué qu'il y avait eu un problème, cette année nous sommes à 60%.

Raymond Pla, le maire, indique que le problème est régularisé et tout le monde est au courant de l'augmentation des charges à tous les niveaux.

Danielle Figueres, affirme que cet argument n'est absolument pas valable que forcément un contrat a été signé pour arriver à 60%. Elle demande à Marie Giné la Secrétaire de maire, si un contrat a été signé.

Raymond Pla, le maire, indique que Marie Giné, n'a pas à intervenir.

Pierre Ortal, affirme que puisqu'elle est là, elle présente le dossier. Il se retourne devant le groupe majoritaire et demande qu'elles sont les augmentations. Que tous engagent l'argent de la commune. Il informe qu'il ne comprend pas comment le groupe majoritaire valide ce genre de process.

Amélie Delmas, indique que nous avons toutes ces informations.

Pierre Ortal, demande des précisions, quelles sont alors les augmentations.

Amélie Delmas, indique qu'elle n'a pas tout en tête ce soir. Elle précise que c'est comme la question d'avant, cette question est malvenue, qu'elle arrive en plein milieu, qu'elle sort de n'importe où, qu'elle tombe n'importe comment, qu'il fait des raccourcis. Qu'il ne peut pas sous-entendre, qu'il y a des problèmes et accuser de cette manière.

Pierre Ortal, répond que nous en avons parlé en tête à tête, qu'il en a même parlé avec d'autres élus, mais cela ne choque personne ou personne peut-être n'ose en parler.

Michel Barcelo, s'adresse à Pierre Ortal, il indique que sur ce sujet-là, il lui semble que l'allusion qu'il fait est quand même assez caricaturale. Parce qu'effectivement au premier abord, elle peut être choquante quand on la présente comme tu la présentes. Nous en avons parlé, discuté de cette situation qui certes n'est pas anodine, mais après il faut l'évaluer à travers le contexte dans lequel ça s'est fait, il y a eu une transition, une passation des pouvoirs, en fait dans cette mairie, qui s'est passée dans un contexte qui nous a amenés à cette scission aussi en même temps, et certainement là-dessus, je pense qu'il y a eu une non-maîtrise de la situation antérieure et postérieure. C'est ce qui peut expliquer ça, c'est pour ça que moi je ne serais pas aussi radical que toi sur soi-disant l'utilisation de fond public.

Il faut le comprendre parce que c'est du raccordement que tu parles. Le raccordement, ce n'est pas le projet de Marie-Pierre Sadourny, mais le projet de sa fille donc déjà il y a deux personnes différentes.

Raymond Pla, le maire, précise qu'il a été remboursé.

Michel Barcelo, reprend la parole, il indique que la fille de Marie-Pierre Sadourny, n'est pas élue qu'il sache donc c'est comme si par exemple toi ton ami a un accident, on t'impute la responsabilité de l'accident à toi qui n'est même pas dans la voiture, tu trouverais ça juste, moi j'essaye de reconstituer voilà.

Pierre Ortal, indique qu'il y a un permis de construire instruit avec des préconisations très précises. En effet, il est bien à sa fille. Il se trouve pourquoi cela concerne Marie-Pierre Sadourny car elle vit dans cette demeure avec sa famille. Ils ont aménagé la chose pour habiter ensemble. Soit, ce n'est pas un problème.

Le problème cependant est que la charte des élus, est très claire, elle parle des intérêts directs ou indirects. Cet engagement s'est fait au moment des travaux de raccordement, il a été validé par Marie-Pierre Sadourny et par toi, c'est ce que vous nous avez dit, tous les deux, la Secrétaire de Mairie et toi quand nous nous sommes rencontrés.

Vous savez comme moi, que dès qu'il y a des travaux de raccordement, Enedis réalise un devis. Donc il y a eu une deuxième validation, celle de ce devis et c'est toi Raymond Pla qui a validé.

Raymond Pla, le maire, précise que cela a été validé en 2021. Il indique que ce sujet fait l'objet d'une procédure.

Pierre Ortal, demande s'il a fait une procédure sur l'utilisation de l'argent public.

Raymond Pla, le maire, lui répond, s'il ne savait pas qu'il y a un rapport en cours sur le permis de construire. Que tout le monde le sait.

Pierre Ortal, indique que ce n'est la même chose.

Raymond Pla, le maire, indique que c'est pareil, il précise que cette somme est remboursée et que tout le reste fait l'objet d'une procédure et nous n'avons pas à discuter de ce sujet, tant que les conclusions de cette procédure ne nous ont pas été communiquées et ça tout le monde le sait. Il demande s'il y a d'autres questions concernant le budget.

Danielle Figueres, souhaite continuer à poser des questions, même s'il n'y a pas de réponse. Elle souhaite parler des investissements. Elle indique nous n'avons pas le détail des investissements au-delà des 60 000 euros qui ont été présentés. Elle demande ce qui est prévu avec les 281 000 euros.

Raymond Pla, le maire indique que dans les dépenses d'investissement y a 2950 € pour la restauration scolaire.

Il précise que pendant la commission des finances il a été dit que les crédits inscrits au chapitre 21 s'avèrent indispensables pour garantir l'utilisation optimale des ressources. À cet effet, une feuille de route définissant les priorités a été établie par la municipalité.

Danielle Figueres, précise sa question car ce n'est pas cela qu'elle demandait. Elle souhaite une réponse au sujet des 281 000 euros, seuls 60 000 euros sont expliqués, il reste 221 000 euros. Ils sont affectés où.

Pierre Ortal indique, ne pas comprendre cette façon de présenter le budget, il indique qu'il a croisé les tableaux envoyés par Marie Giné, la Secrétaire de Mairie.

Raymond Pla, le maire porte à connaissance le mécanisme de constitution d'un budget d'investissement. Il explique que d'abord, nous commençons par équilibrer le budget de fonctionnement en dépenses et en recettes, et après tout le reste, nous le mettons en section d'investissement en section.

Danielle Figueres, souhaite connaître le détail des investissements et particulièrement comment seront affectés les 255 000 euros.

Pierre Ortal, demande s'il est possible de mettre le tableau à l'écran.

Raymond Pla, le maire, répond que la somme correspond à ce que nous pouvons mettre en investissement. Il y a une liste qui correspond aux 60 000 € et vous l'avez et tout le reste, c'est-à-dire chaque investissement que nous aurons réalisé d'ici la fin de l'année, le conseil municipal sera réuni, et se prononcera sur chaque investissement. Il indique que ce qui est important aujourd'hui, c'est de voter un budget avec une section d'investissement qui nous permette d'imaginer des investissements.

Il précise que nous avons 255 000 € en plus des 60 000 euros qui sont à notre disposition. Et nous nous réunirons assez rapidement, il pense pour justement lister les investissements qui nous permettront de les réaliser avec ces sommes qui sont indiquées.

Pierre Ortal, indique qu'il est question de bâtiment public avec un montant de 147 000 euros.

Raymond Pla, le maire répond qu'il y a toujours des frais à faire sur les bâtiments, et si nous pouvons les passer en investissement, c'est mieux que de laisser qu'en fonctionnement.

Pierre Ortal, demande si le coup du déménagement est compris dans cette somme, et qu'elle différence est faite. Il dit que le maire s'était engagé à faire une étude, aussi il demande à combien sont évalués les frais de déménagement.

Raymond Pla, le maire, précise que tout a été fait au niveau de la sécurité, notamment avec qualiconsult. Il informe qu'aujourd'hui cet aménagement n'est pas encore terminé, et quand il sera terminé alors, toutes les explications seront communiquées, il y a aucun souci ce que nous savons, c'est que nous pouvons le faire et que ça non seulement ça répondra à un fonctionnement normal pour nos agents, qui travaillent dans la mairie, mais surtout un fonctionnement beaucoup plus, je dirais normal pour les personnes âgées, mais également pour les parents d'élèves qui déposent leurs enfants à côté juste à l'école et qui ont besoin de venir en mairie. Il précise que tout cela a été fait dans cet esprit.

André Girbal, indique, nous revenons à la case départ. C'est bien de revenir

Raymond Pla, le maire indique que nous l'avons tous validés. Je vais l'écrire pour que les gens le sachent.

Michel Barcelo, précise que c'est quand même inscrit dans le compte rendu du conseil municipal du 27/05/21. Il prend le temps de lire la partie du compte rendu de la séance du 27 /05/ 2021 qui concerne le déménagement de la mairie.

« En raison de projets de création de locaux commerciaux et associations de l'actuel, bâtiment de la mairie, l'ensemble des services, des bureaux de la

mairie déménageront au premier étage de l'espace Jean Latrobe et sur les salles annexes aussi, salle Aramont, salle Chasselas, salle Moudere, salle Sirat, salle d'expo, salle des mariages. Les salles seront ainsi pendant la durée des travaux de la nouvelle mairie occupées exclusivement par les services de la mairie. Les salles associatives seront déménagées dans d'autres bâtiments ainsi que réhabilitées au plus vite. »

Danielle Figueres, demande ou est la délibération.

Raymond Pla, le maire, indique que c'était une information.

Pierre Ortal, indique que nous devons déménager à condition de construire une nouvelle mairie. Pendant cette période de transition.

Raymond Pla, indique que le projet de construction de la nouvelle mairie, n'est pas arrivé à son terme et que nous connaissons tous la raison.

Pierre Ortal, indique que nous avons voté l'engagement d'un budget, d'un prêt de 1 000 000 euros, fin 2021 alors que le déménagement avait été fait pendant l'été

Raymond Pla, le maire, demande si ce prêt a été utilisé.

Danielle Figueres, répond que non.

Raymond Pla, le maire, précise que c'est cela qui est important.

Louis Klee, souhaite parler de la méthode qui est au centre du sujet. Le maire communique une information qu'il transforme en décision. Nous constatons le non-respect des procédures démocratiques.

Amélie Delmas, indique qu'il faut avancer que ce n'est pas une question sur le budget.

Louis Klee, précise que dans le cadre de ce déménagement, le maire s'était engagé à s'entourer d'experts, et de consulter le CAUE 66 dont Marie-Pierre Sadoury est présidente. Il souhaiterait connaître le contenu de l'étude.

Raymond Pla, demande à Louis Klee, qu'une fois qu'il a dit cela qu'est-ce qu'il reste

Raymond Pla, le maire demande s'il y a d'autres questions concernant le budget.

Pierre Ortal, souhaiterait savoir où en est l'étude que la création d'un centre de santé, dont nous avons payé 4500 € l'année dernière, précisément en juillet dernier pour une étude qui devait être rendue fin d'année.

Entre l'hypothèse donnée par la Secrétaire de Mairie et ce que l'on a vu chez nos collègues de Montescot, où en sommes-nous.

Raymond Pla, le maire précise qu'il a toujours dit que le siège social serait ici à Ortaffa et qu'ensuite, il y aura des permanences à Montescot, personne ne le découvre maintenant. Il précise qu'il la dit depuis le début des négociations et aujourd'hui ces négociations ne sont pas terminées. Dès qu'elles seront abouties, il en dira plus. Il est évident que rien ne se fera sans l'accord du conseil municipal. Il indique souhaiter que ça puisse se réaliser, au début de l'année prochaine. Il envisage que d'ici la fin de l'année, le dossier juridique puisse être bouclé, parce que concernant des travaux réalisés au centre communal de santé, ils ne pourront pas se faire d'ici la fin de l'année. Juridiquement c'est très compliqué et ça tout le monde peut le savoir.

Mais nous espérons avec le maire de Montescot clôturer le dossier sur le plan juridique d'ici la fin de l'année. Il informe que nous sommes d'accord sur les bases principales de la construction de ce centre communal de santé. Mais aujourd'hui s'il n'en dit pas plus c'est parce qu'il n'en sait pas plus.

Il est possible parce qu'il va y avoir des réunions de travail incessamment, en tout cas avant la fin de l'été, qu'il puisse en dire davantage, mais aujourd'hui, il n'en sait pas plus donc, ce n'est pas la peine de poser des questions sur le centre communal de santé. En ce qui concerne les 4900 € d'étude que nous avons payée, le conseil municipal les avait validés.

Pierre Ortal, précise qu'ils sont pour ce centre de santé mais que vraisemblablement les collègues élus de Montescot en savent plus qu'eux et que son groupe souhaiterait être invité à ces réunions de travail.

Raymond Pla, conseille de ne pas écouter les rumeurs, et qu'il entend la demande.

Raymond Pla, le maire passe au vote le budget 2025.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le budget primitif 2025.

Nombre de suffrages exprimés : 14
Votes Pour : 10
Votes Contre : 4 - M. KLEE Louis, M. ORTAL Pierre, Mme FIGUERES Danielle, M. GIRBAL André
Abstentions :
Sans participation : 0

Approuve la délibération N°5 sur le budget primitif 2025.

Autorise Raymond Pla, le maire à signer tous les documents nécessaires pour l'exécution de cette délibération.

Pierre Ortal, indique qu'ils indiqueront la raison de leur vote, sur une note qui sera annexée au procès-verbal. Il précise qu'aucun Procès-verbal n'est publié sur le site de la mairie depuis plus d'un an et qu'il s'interroge sur les absences répétées en conseil municipal de Mathieu Baiges. Il rappelle que l'assiduité des adjoints fait partie de la charte des élus.

Marie-Pierre Pineau, indique que Mathieu rencontre des problèmes familiaux.

Raymond Pla, confirme les soucis de santé de Mathieu Baiges, et de son fils. Qu'il ne souhaite qu'aucun d'entre nous puisse rencontrer ses difficultés de santé, autant lui que son fils. Il souhaite à tous les deux un prompt rétablissement. Il affirme qu'en dehors des réunions du conseil municipal, il sait le travail qu'il fait pour la commune.

Pierre Ortal, indique que nous nous ne le savons pas.

■ **Budget annexe des locations commerciales**

Délibération N° 6

Objet : approbation du compte administratif 2024.

Raymond Pla, le maire, demande à Marie Giné, la Secrétaire de Mairie de bien vouloir afficher le tableau à l'écran. Il demande s'il y a des questions sur le budget annexe des locations commerciales.

Pierre Ortal, indique qu'ils ont demandé des pièces qu'ils n'ont pas reçues, à savoir le bail.

Raymond Pla, le maire, répond que le bail à bien été envoyé.

Pierre Ortal, répond que le bail reçu, n'était pas signé, ni paraphé par les deux parties respectives. Il demande comment se fait-il que le bail ne soit pas respecté dans son intégralité et dans son exécution.

Raymond Pla, précise qu'il est respecté et Michel Barcelo est ici présent peut le confirmer.

Danielle Figueres, indique qu'il n'est pas respecté.

Pierre Ortal, informe qu'il est noté sur le bail que le paiement des loyers se fait au 31 décembre de l'année en cours.

Raymond Pla, indique qu'il paye à terme échu.

Danielle Figuère, précise que le montant annuel des loyers est mal enregistré, que c'est un produit, qu'il faut l'intégrer au compte de l'année et pas sur

l'année d'après. Comme vous le faites depuis. Elle précise que du coup avec le décalage, il manque une année.

Michel Barcelo, précise que la trésorerie fait l'appel de fonds en février /mars.

Pierre Ortal, précise que la bonne question, est la bonne année du budget. Il indique qu'ils sont rentrés en janvier 2020. Il demande pourquoi avec ces arrangements fait sur les paiements, un avenant au bail n'a pas été fait.

Raymond Pla, précise que ce n'est pas possible, ils n'étaient pas installés, ils se sont installés au 1er février 2021, nous ayons signé en 2020 le bail, c'est tout à fait normal.

Michel Barcelo, précise qu'ils sont rentrés en octobre 2020 que ce détail n'a pas été pris en compte et a eu d'autres conséquences.

Raymond Pla, explique que le bail est signé avec la coopérative apicole. Que la coopérative apicole a pris en charge les lieux au 1er février 2021, il pose la question est-ce qu'il fallait leur faire payer le bail à partir de 2020 alors qu'ils n'étaient pas installés, qu'ils n'avaient pas pris intégralement possession de leurs locaux, que nous étions en plein covid.

Il précise qu'il n'y a personne qui est capable de faire ça, et que lui en est incapable. Il explique que la mairie est là pour accompagner, pour aider à développer une activité. En 2020, quand le bail a été signé, il y avait une confiance, autant au niveau du conseil municipal de l'époque, et dont un des membres de l'opposition actuelle était présent, que des membres de la coopérative apicole. Il le répète, il y avait une confiance et nous avons signé ce bail, parce qu'il était normal d'apporter des garanties au niveau de la trésorerie et au niveau des services de l'état et des collectivités locales.

Il indique que nous avons été particulièrement aidés sur le plan financier, 300 000 € que nous avons encaissé des services de l'état sans compter les subventions de la région et du département.

Il était normal que nous nous puissions leur apporter une preuve de l'engagement du conseil municipal. Bien c'est sûr de l'époque, mais également des apiculteurs du département. A partir de là, il était évident qu'on ne pouvait pas, nous mairie, réclamer l'encaissement de ce loyer, de ce bail qui a été signé effectivement en 2020. Alors qu'ils ont pris possession des lieux en février 2021, c'est tout. Il n'y a pas autre chose, on n'a pas triché, on a simplement voulu accompagner l'agriculture de ce département, et le maire indique qu'il aimerait que toutes les collectivités territoriales de ce département en fassent autant. Donc, juste quelques mots, il ne faut pas pinailler pour des conneries comme ça.

Pierre Ortal, je ne pinaille pas.

Raymond Pla, oui tu pinailles.

Pierre Ortal, indique que c'est un « patrac » ce bail et ce budget des locations commerciales. Vous faites part dans ce bail à des délibérations qui n'existent pas. A un moment donné, il faudrait bien lire le bail. La question n'est pas d'enlever les aides à la miellerie. Vous ouvrez en février 2020, mais en attendant, il y a des charges qui se mettent en place et c'est nous qui les assumons.

Raymond Pla, indique qu'heureusement que vous êtes là. Cela s'appelle : l'accompagnement que nous avons fait à partir de 2021.

Pierre Ortal, répond qu'heureusement que nous sommes là, nous avons trouvé 17 000 euros. Il indique que dans ce bail, il est précisé depuis la base, un mode de paiement, payable en fin de l'année en cours. Nous émettons un titre sur l'année en cours. Cela n'a pas été fait en 2021, nous l'avons vu sur les comptes. Le mandat à été fait en février 2022.

Michel Barcelo, précise que c'est la trésorerie départementale qui envoie la demande de paiement.

Pierre Ortal, indique oui, avec l'ordre de la mairie et se tourne vers Marie Giné, la Secrétaire de Mairie pour confirmer tout cela, je doute que la trésorerie n'ait pas lu le bail et n'ait pas fait de remarques sur le bail.

Michel Barcelo, précise que non, aucune remarque n'a été faite. Qu'une demande d'étalement de paiement été fait vu les difficultés qu'on a rencontré concernant la conjecture des 3 dernières années. Toutefois on a toujours assumé le règlement de location qui nous est imputé par un appel de paiement.

Pierre Ortal, indique que ce budget est faux. Pourquoi, il dit qu'il est faux, car il ne respecte pas l'année en cours. Depuis 2022, il est inscrit en N-1. Sauf s'il y a un avenant, mais il n'en n'existe pas. Nous avons fait une remarque à Marie Giné, la Secrétaire de mairie à savoir pourquoi, il y a une ligne du compteur électrique de la miellerie sur la mairie. Qu'est-ce qu'il vient faire sur nous.

Michel Barcelo, indique qu'effectivement, il peut donner une explication là-dessus, et c'est vrai que cette explication elle est à ma charge et à ma responsabilité aussi de président et même elle est mutuelle à notre charge parce qu'en fait l'on ne s'est jamais aperçu, qu'on ne payait pas de charge d'électricité.

Du moins moi personnellement, je ne m'en suis jamais aperçu. Il précise qu'ils sont en coop, qu'il y a un trésorier qui est en fait comptable, il y a un expert-comptable qui fait la comptabilité, depuis peu de temps, nous sommes accompagnés par Bruno Homs, qui est en fait le comptable de France Vila. Avec qui on a fait des évaluations de performance en évaluant toutes les

charges, et malgré tous ces filtres, l'on ne s'est jamais aperçu, que l'on ne payait pas de facture d'électricité. J'ai remonté ça à notre trésorier, lui, il m'a dit , je pensais que c'était inclus dans le tarif de location.

Et c'est vrai que quand on a eu cette information, c'est vrai qu'elle nous a bouleversé. Pourquoi je ne me suis pas aperçu de cela, parce que déjà cette coopérative, c'est un projet novateur qui me demande beaucoup d'énergie, d'animation, où l'on s'est retrouvé en très grande difficulté par le non-respect des engagements des coopérateurs.

La deuxième année on a quasiment les trois quarts des coopérateurs, qui se sont désengagés, malgré leur engagement de cinq ans. Il a fallu tous que je les assigne au respect des engagements et j'ai été appuyé par les services juridiques de Coop de France, par Mme Sala. Ça a été des moments très difficiles, parce qu'au départ, c'est comme un peu comme nous, on était tous un groupe unanimement tous motivés, mais après chacun a vu son intérêt personnel.

C'est-à-dire que finalement la coopérative, ça me donne des charges, ça me donne des obligations, et la plupart des gens se sont déresponsabilisés. Il a fallu qu'on négocie, c'est-à-dire qu'ils ont dû abandonner leur part sociale en compensation de leur désistement. On aurait pu aller au-delà, on aurait pu les assigner en justice au bout de cinq ans pour non-respect des engagements, on a préféré en fait, trouver une porte de sortie à l'amiable pour pouvoir continuer ce projet.

Donc c'est vrai que toutes ces tensions qu'on a eues m'ont détourné en fait entre guillemets de ce détail d'une importance majeure, parce que 17 000 € c'est vrai que quand j'ai appris le montant de la facture que nous devons et que nous allons payer à la municipalité, parce qu'il est hors de question que ce soit des deniers publics qui financent en fait nos dépenses électriques, on va les assumer, mais après c'est vrai que pour nous, cela a été un bouleversement et heureusement, heureusement je le dis encore et même à un moment tu me le reprochais effectivement, qu'un grand partenaire rentre dans notre coopérative et qui a sauvé cette coopérative.

Donc tu vois toutes les tempêtes qu'on a essuyées et malgré toutes ces tempêtes, moi je suis resté maître du bateau, je suis responsable et j'assume cette erreur et on va la corriger et je le dis devant tout le monde.

Parce que là aussi si on fait une analyse, je veux dire visuelle de la situation, on pourrait dire qu'à la miellerie, Michel Barcelo a bénéficié de 17 000 € de fonds publics, des deniers publics pour payer les factures d'électricité.

Vous pouvez l'interpréter comme ça, vous pouvez l'entendre comme ça, c'est votre droit, c'est la démocratie et moi je vous donne la réponse et on va assumer. Après tu sais que dans le contexte, c'est vrai que 17 000 € c'est énorme.

On a fait des fêtes de fin d'année formidable, on commençait à avoir la banane, et on apprend qu'on doit 17 000 €. Je dis toute de même que les projets autour de la coopérative, même d'autres éventuellement, qu'on est en train de porter, valorisent la miellerie, c'est vrai que sur le plan économique comme je viens de le dire, elle a toujours été vacillante du fait de la défection de ses coopérateurs. Mais ce n'est pas pour autant qu'on baisse les bras. Et ce n'est pas pour autant qu'on ne se projette dans des projets d'avenir qui construisent une certaine notoriété et en même pour Ortaffa. Je vois la fréquentation de la coopérative quand même elle est récurrente, elle est excellente, le regard que les gens en portent, la notoriété aussi elle est quand même belle et même le projet il est beau et il a même un avenir énorme si on sait tous se réunir pour porter un projet qui peut prendre une dimension beaucoup plus grande, j'en suis convaincu.

Pierre Ortal, indique que tu ne peux pas me reprocher de ne pas faire ce qu'il fallait. Que toi tu n'as pas eu la lumière je le comprends. Mais le problème date d'un petit moment et cette information sort de nulle part. Il y avait d'autres éléments qui manquaient quand même dans ce budget, notamment les assurances du bailleur.

Raymond Pla, précise que dans le contrat avec la SMACL, l'assurance du propriétaire bailleur pour la miellerie est comprise. En ce qui concerne les charges d'eau, sur ce point je voudrais préciser quand même qu'en 2021, en janvier 2021, précisément, le transfert des compteurs d'eau et d'assainissement ont été effectués, sauf que, tout a été fait, sauf l'électricité et moi je le dis très sincèrement, je ne suis pas allé contrôler le travail qu'avait fait le service administratif de la mairie à ce moment-là

Michel Barcelo, informe qu'à la signature du bail, il y avait des accords sur les trois années, sur une modération de loyer, 1250 € hors taxes les trois premières années. Les conséquences en fait de la signature du bail en 2020 ont fait que l'on a bénéficié que de deux ans en fait de cet avantage entre guillemets. La troisième année, il est vrai que, quand on a reçu le paiement. Nous n'avons pas dit que c'était trois ans et non deux ans et en fait comme la date était là on n'a même pas contesté. Parce que l'on reconnaît qu'on a bénéficié en fait de soutien de la part de la collectivité, et connaissant en fait les conditions que nous connaissons tous, on n'a pas réclamé le droit de bénéficier de loyer modéré, une année de plus, comme cela était indiqué. Nous avons payé 5000 € de plus. C'est vrai que bon là aussi ça nous a grevé notre trésorerie, mais en même temps on ne peut pas exiger tout. Mais il est vrai que c'est aussi une conséquence de la signature antérieure voilà.

Pierre Ortal, indique qu'il manque une année de trésorerie, et la répercussion sur les charges, et sur l'indice d'augmentation des loyers commerciaux. Nous avons fait un calcul, nous demandons simplement que ce bail soit appliqué. Il précise qu'il doute vraiment que l'équipe de monsieur Villa n'ait pas la capacité de bien lire un bail pareil pour la trésorerie. Il y a un mandat de retard.

Michel Barcelo, indique que le loyer redevable est de l'année en cours. L'équipe Villa a intégré la coopérative, que ce n'est pas la commune notre interlocuteur mais la trésorerie départementale. On ne peut pas payer un loyer sans avoir reçu la demande.

Louis Klee, indique cerise sur le gâteau ce bail n'a jamais été voté en conseil municipal. L'autorisation envoyée à la préfecture est fautive puisqu'il n'a jamais été voté. Ma confiance était -elle à l'époque que ne pouvant être présent au Conseil Municipal, j'avais donné ma procuration au maire. Invariant de la gestion de la mairie, tout est approximatif. Pour moi c'est un faux en écriture publique. Qu'est ce que tu en penses Raymond.

Raymond Pla, je pense que le travail administratif n'a pas été fait dans les conditions qu'il fallait. C'est vrai que je ne l'ai pas contrôlé mais c'est vrai aussi et tu le savais, c'est peut-être la raison qui fait qu'il y ait une personne qui a démissionné en février 2022. C'est tout, donc si tu veux refaire l'histoire parce que l'histoire tout le monde la connaît. Vous vous le notez dans le PV.

Pierre Ortal, indique qu'il connaît l'histoire mais qu'il n'a pas la même version. Il demande à Raymond Pla, le maire, de pas aller aussi loin, que sommes en 2025, le contrôle n'a pas été fait et le suivi est absent.

Michel Barcelo, dit qu'il ne comprend pas ce qu'il veut dire par année manquante puisque la trésorerie nous présente le mandat au mois février et la clôture est en décembre. Nous aurons à payer un en février et un en décembre, mais on n'a pas un mandat de retard quand même.

Pierre Ortal, précise qu'il s'agit d'écriture comptable. Quand on parle qu'il manque un exercice, tu confonds paiement et exécution du budget. Michel on en parlera de tout cela dès que l'on pourra. Il demande si la mairie s'engage à établir deux titres pour récupérer l'année manquante.

Raymond Pla, indique qu'il va étudier avec la coopérative apicole dans quelle condition, nous pouvons respecter le bail et il sera respecté à la lettre, je vous dis que je m'engage à négocier et à travailler avec la coopérative apicole pour essayer de les accompagner dans les meilleures conditions.

Danielle Figueres, revient sur le décalage d'un an et demande à Marie Giné, la Secrétaire de Marie, si elle a envoyé le titre pour l'année 2024. Tout est décalé d'une année, donc le budget ne tient pas en compte le mandat de 2024. Elle demande si depuis le 1^{er} janvier 2025 l'électricité est payée.

Raymond Pla, le maire précise qu'à partir du 1^{er} janvier 2025 non, mais que c'est en cours. Au niveau des autres charges, la TEOM est dans le foncier. Il y aura du foncier à partir de cette année, ce sont les 2328 euros qui sont indiqués dans le tableau.

Raymond Pla, le maire met aux voix le compte administratif.

➔ *Michel Barcelo, ne prend pas part au vote.*

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le compte administratif du budget annexe des locations commerciales.

Nombre de suffrages exprimés : 13
Votes Pour : 9
Votes Contre : 4 M. KLEE Louis, M. ORTAL Pierre, Mme FIGUERES Danielle, M. GIRBAL André
Abstentions :
Sans participation : 1

Approuve la délibération N°1 du compte administratif 2024 du budget annexe des locations commerciales.

Autorise Raymond Pla, le maire à signer tous les documents nécessaires pour l'exécution de cette délibération

Délibération N° 7

Objet : approbation du compte de gestion 2024.

Raymond Pla, le maire considérant que le compte de gestion du budget annexe des locations commerciales, établi par le Trésorier d'Argelès sur Mer est conforme au compte administratif (M4) de la Commune, le passe au vote.

➔ *Michel Barcelo, ne prend pas part au vote.*

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2024 du budget annexe des locations commerciales établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur.

Nombre de suffrages exprimés : 13
Votes Pour : 13
Votes Contre :
Abstentions :
Sans participation : 1

Approuve la délibération N°7 du compte de gestion 2024 du budget annexe des locations commerciales.

Autorise Raymond Pla, le maire à signer tous les documents nécessaires pour l'exécution de cette délibération.

Délibération N° 8

Objet : vote affectation de résultat 2024.

→ Michel Barcelo, ne prend pas part au vote.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'affectation de résultat pour l'exercice 2024 du budget annexe des locations commerciales.

Nombre de suffrages exprimés : 13
Votes Pour : 9
Votes Contre : 4
Abstentions :
Sans participation : 1

Approuve la délibération N°8 de l'affectation de résultat 2024 du budget annexe des locations commerciales.

Autorise Raymond Pla, le maire à signer tous les documents nécessaires pour l'exécution de cette délibération.

Délibération N° 9

Objet : vote du budget annexe locations commerciales 2025.

→ Michel Barcelo, ne prend pas part au vote.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget annexe locations commerciales 2025.

Nombre de suffrages exprimés : 13
Votes Pour : 9
Votes Contre : 4
Abstentions :
Sans participation : 1

Approuve la délibération N°9 sur le budget annexe des locations commerciales 2025.

Autorise Raymond Pla, le maire à signer tous les documents nécessaires pour l'exécution de cette délibération.

Délibération N° 10

Objet : répartition des recettes entre la commune et le CCAS – Concessions Cimetière

Raymond Pla, le Maire expose que la Commune attribuait jusqu'à aujourd'hui les produits des concessions de cimetière pour les deux tiers à son budget principal et pour un tiers au budget principal du CCAS dont deux tiers au profit de la commune et un tiers au profit des pauvres ou des établissements de bienfaisance.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la répartition des recettes entre la commune et le CCAS – Concessions Cimetière

Nombre de suffrages exprimés : 14
Votes Pour : 14
Votes Contre :
Abstentions :
Sans participation : 0

Approuve la délibération N° 10 sur la répartition des recettes entre la commune et le CCAS – Concessions Cimetière

Autorise Raymond Pla, le maire à signer tous les documents nécessaires pour l'exécution de cette délibération.

Délibération N° 11

Objet : autorisation donnée au maire pour la signature d'un bail d'habitation.

Raymond Pla, le maire, rappelle qu'en octobre 2024, le Conseil Municipal a accepté la mise en location de l'appartement localisé au 1er étage au 2 avenue de la Méditerranée, à Ortaffa pour un loyer mensuel de 480 euros hors charges plus 20 euros de provisions sur charges.

Il précise que Mme Tiphaine Courty, ayant ses racines à Ortaffa à fait connaître son intention de louer cet appartement dans les conditions prévues. Elle vient de perdre son père, il y a quelques mois, elle a la charge d'un enfant handicapé. Cette location va rendre service à un famille d'Ortaffa. Il propose donc de conclure avec Mme Tiphaine Courty un nouveau bail, pour une durée de six ans, débutant le 1er mai 2025 et annexé sur le dernier indice IRL connu.

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le maire pour la signature d'un bail d'habitation à Thiphaine Courty.

Nombre de suffrages exprimés : 14
Votes Pour : 14
Votes Contre :
Abstentions :
Sans participation : 0

Approuve la délibération N° 11 sur autorisation donnée au maire pour la signature d'un bail d'habitation.

Autorise Raymond Pla, le maire à signer tous les documents nécessaires pour l'exécution de cette délibération.

Louis Klee, indique qu'il note que l'on vote un bail pour un logement, mais sur la miellerie nous n'avons rien voté. Je note ton grand silence Raymond.

2. Informations et questions diverses

Raymond Pla, le maire expose que la commune a consenti à Mme Anabel LOPEZ ROMERO un bail commercial précaire pour un local situé au 2 avenue de la Méditerranée pour l'exploitation d'un commerce de restauration rapide. Ce bail a pris effet le 1^{er} juillet 2020 pour se terminer le 30 juin 2024.

Il précise qu'il est apparu qu'il n'a pas été mis fin à l'automaticité du prélèvement du loyer dans le logiciel de gestion entraînant l'émission des loyers passée la date du 30 juin 2024 concernant

Raymond Pla, le maire, demande l'annulation des titres concernant le budget annexe de cette location commerciale. Il s'agit d'annulation qui n'avait pas été faite en temps et heure, par nos services et par la trésorerie.

Il explique qu'il s'agit donc d'annuler les loyers appelés à partir du 12 août 2024 jusqu'au 11 février 2025.

Ces annulations seront imputées sur les crédits ouverts au budget 2025 à l'imputation suivante pour un montant de 1715 €. Ces annulations ne préjudicient pas au recouvrement des loyers non réglés pour la période du bail, dont la DGFIP a la charge de l'exécution, et est en cours de régularisation ce matin la Secrétaire de Mairie, a eu un rendez-vous avec l'ancienne locataire et il y a toute une procédure qui est en cours et nous avons bon espoir à ce que ces sommes du soient régularisées assez rapidement.

Il précise que cette personne est en contact avec le trésorier et dès que nous aurons la réponse définitive, il le fera savoir aussitôt. Il pense finalement que cela va se terminer dans une assez bonne condition.

Raymond Pla, le maire indique avant la fin de la séance que le bulletin d'info sera publié fin avril ou début mai au plus tard, il propose au groupe minoritaire de déposer leur article au plus tard le mardi 22 avril.

Pierre Ortal, indique qu'il suppose que votre bulletin est fait.

Raymond Pla, le maire confirme que non.

Pierre Ortal, demande quel est le nombre de signes accordés.

Raymond Pla, le maire, indique que le groupe minoritaire connaît la réglementation à ce sujet. Il précise que c'est la réglementation qui s'applique à tout le monde.

Raymond Pla, le maire remercie tout le monde et souhaite à tous une bonne soirée.

La séance est levée à 17h30.

Le Maire,
Raymond PLA


La Secrétaire de Séance
Marie - Pieme
SADOURNY -
